DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS / SECTEUR DES FINANCES REF: AA

ARR2020\_ 0189

ID: 077-217703370-20200716-ARR2020\_0189-AR

## ARRETÉ

OBJET : CESSATION DE FONCTIONS DE SOLENNE AUGER EN QUALITÉ DE MANDATAIRE DE LA RÉGIE DE RECETTES AUPRÈS DU SERVICE DU PATRIMOINE

Le Maire de la Commune de Noisiel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances.

VU l'arrêté n° 01/65 en date du 17 juillet 2001, modifié par décisions n° D08-179 du 18 juin 2008, n° D12-131 du 21 septembre 2012 et n° D2013\_0072 du 9 avril 2013, instituant une régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'arrêté n° A2015\_0056 en date du 14 avril 2015, portant nomination de Madame Solenne Auger en qualité de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

VU l'avis conforme de la Comptable publique, en date du 16/07/2020.

VU l'acceptation du régisseur titulaire, en date du 28107/

CONSIDÉRANT que Madame Solenne Auger a cessé ses fonctions le 22 décembre 2017

ARRETE

1/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

SLOW

ID: 077-217703370-20200716-ARR2020\_0189-AR

Suite de l'arrêté n° 2020

0189

portant cessation de fonction de Solenne Auger en qualité de mandataire de la régie de recettes auprès du service du patrimoine

<u>ARTICLE 1</u>: Il est mis fin aux fonctions de mandataire de la Régie de recettes auprès du Service du Patrimoine, de Madame Solenne Auger, à effet du 22 décembre 2017.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;

- Madame le Directeur Général de la Mairie de Noisiel :

- aux intéressées,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Noisiel, le 16 puille 2020

Mathieu VISKOVIC

Le Maire

2/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

ID: 077-217703370-20200716-ARR2020\_0189-AR

Suite de l'arrêté n° 2020\_ 0 18 9 portant cessation de fonction de Solenne Auger en qualité de mandataire de la régie de recettes auprès du service du patrimoine

Le régisseur titulaire Anne BARBARA

Pour acceptation, le 28/07/ 2020

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Va pour acceptation

Le mandataire Solenne AUGER

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le Affiché en Mairie le 10 SEP. 2020 Notifié le 10 SEP. 2020

1 0 SEP. 2020

Publié au RAA le 1 0 SEP. 2020

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le

SLOW

ID: 077-217703370-20200716-ARR2020\_0189-AR

Le régisseur titulaire Anne BARBARA Pour acceptation, le 28(0十/ 2020

Pour acceptation, le 28 (017/ 2020 (Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Va pour ageptation

Vu pour acceptation

Le mandataire Solenne AUGER

(Mention manuscrițe « Vu pour acceptation »)

Solinne Auger

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 11 0 SEP. 2020 Affiché en Mairie le 10 SEP. 2020

Notifié le 10 SEP. 2000

Publié au RAA le 1 N SEP. 2020

3/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

